



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
16 avril 2019
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2019

18-20 juin 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la première session ordinaire du 12 février 2019

I. Élection du bureau

1. Le 8 janvier 2019, le conseil d'administration a élu le bureau de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Pernelle Beckles, Représentante permanente de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies (représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes) a été élue au conseil d'administration pour l'année 2019. Les vice-présidents ont été élus parmi les groupes régionaux suivants : (b) Les États de la région Asie-Pacifique : Marwan Ali Noman Al-Dobhany, Conseiller, Représentant permanent adjoint auprès de la mission permanente du Yémen aux Nations Unies ; (c) Les États d'Europe orientale : Katalin Annamária Bogyay, Représentante permanente à la mission permanente de la Hongrie auprès des Nations Unies ; et (d) les États membres du groupe Europe occidentale et d'autres États : Natalie Cohen, Conseillère à la mission permanente de l'Australie auprès des Nations Unies. Koki Muli Grignon, Représentante permanente adjointe à la Représentation permanente du Kenya auprès des Nations Unies représentant les États africains, a été élue le 12 février 2019 lors de la première session ordinaire du conseil d'administration.

2. La Présidente sortante était la Représentante permanente adjointe, Ivana Pajević (Monténégro), représentant les États d'Europe orientale et les vice-présidents sortants, la Ministre conseiller, Représentante permanente adjointe, Christine Kalamwina (Zambie), représentant les États africains ; le Conseiller Lee Joo-il (République de Corée), représentant des États de la région Asie-Pacifique ; l'Attaché, Desirée del Carmen Cedeño Rengifo (Panama), représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; et le Ministre conseiller Jyrki Juhana Terva (Finlande), représentant les États membres du groupe Europe occidentale et d'autres États.

II. Questions d'organisation

3. La première session ordinaire de 2019 du conseil d'administration s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies le 12 février 2019.



4. Le conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la première session ordinaire de 2019 (UNW/2019/L.1) en plus du plan de travail annuel pour 2019 (UNW/2019/L.2). Le conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail pour la session annuelle de 2019, qui se tiendra du 18 au 20 juin 2019 (voir Annexe I), des amendements en attente devant être pris en compte de façon adéquate par le Bureau, et il a également adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2018 qui s'est tenue les 10 et 11 septembre 2018 (UNW/2018/7).

III. Déclarations liminaires

5. Après avoir arbitré l'élection par acclamation de la Représentante permanente adjointe à la Mission permanente du Kenya auprès des Nations Unies, Koki Muli Grignon, représentant les États africains en qualité de vice-présidente, le Président du Conseil d'administration a déclaré la session ouverte et a énoncé le déroulement de la session du Conseil d'administration.

6. La secrétaire générale adjointe et directrice exécutive d'ONU-Femmes, dans sa déclaration liminaire, a remercié le président et le bureau sortants avant de souhaiter la bienvenue à la présidente et aux vice-présidents du conseil d'administration nouvellement élus.

7. Elle a décrit l'année 2018 comme une année de profond changement pour le système des Nations Unies et a expliqué qu'ONU-Femmes était fermement engagé dans le processus de réforme en vue de garantir la cohérence consolidée du système des Nations Unies dans le soutien de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Cela permettra à ONU-Femmes d'exécuter pleinement son mandat de coordination visant à transformer la vie des femmes et des filles. ONU-Femmes se préparait à continuer sa contribution au travail des équipes de pays des Nations Unies afin de garantir qu'un fort accent soit mis sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par le biais des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en soutenant un système de coordonnateurs résidents tenant compte du sexe et en fournissant des contributions aux processus d'orientation à l'échelle du système visant à assurer la prise en compte de l'égalité des sexes.

8. En élargissant au processus de gestion du changement de l'Entité, la Responsable de l'Entité a déclaré que ses objectifs incluaient une plus grande attention aux résultats ; un meilleur alignement entre le budget et le processus de planification afin de faciliter la hiérarchisation, le suivi des progrès et l'optimisation des ressources ; la mise à jour des processus pour faciliter une prise de décision plus efficace ; une meilleure intégration des normes et définitions des normes et du travail politique dans la programmation ; la garantie de la capacité à absorber les ressources, livrer à temps et en respectant le budget ; et une responsabilisation envers les bénéficiaires. Elle a fait référence au rapport le plus récent du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), déclarant que l'exercice de gestion du changement d'ONU-Femmes avait pour but de s'attaquer aux défis identifiés dans l'évaluation du MOPAN, tels que la capacité limitée de certains pays et le besoin d'un meilleur alignement entre ressources et priorités.

9. Elle a rappelé l'engagement de longue date des Nations Unies à atteindre l'égalité des sexes en 2000 et les efforts continus d'ONU-Femmes visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie globale du Secrétaire général en faveur de la parité hommes-femmes à travers le développement des « Directives pour un environnement favorable ». Elle a souligné que la parité hommes-femmes ne se reflète pas seulement dans les chiffres, mais aussi dans la transformation de la culture organisationnelle afin qu'elle mette en avant un environnement sûr et respectueux où chacun a un accès égal

aux opportunités et personne ne doit subir un abus de pouvoir, problème qu'elle prend très au sérieux et contre lequel elle s'attaque avec le soutien des équipes des ressources humaines et de la direction.

10. En ce qui concerne l'avenir, elle a mentionné que plusieurs étapes importantes seront atteintes en 2020 : le 25^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ; les cinq ans de mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ; les 20 ans de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les 10 ans d'existence d'ONU-Femmes. Ces anniversaires offriront l'occasion parfaite d'évaluer les progrès effectués et de créer une dynamique politique et une mobilisation sociale sans précédent pour soutenir l'égalité des sexes. En ce qui concerne le 25^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les États membres ont été instamment priés de participer à des évaluations participatives nationales sur les progrès et les défis des femmes durant les 25 dernières années. La Responsable d'ONU-Femmes a demandé aux États membres de s'assurer que des évaluations nationales détaillées étaient en cours avec l'appui des bureaux d'ONU-Femmes, si ceux-ci sont présents.

11. ONU-Femmes a prévu d'organiser un Forum mondial sur l'égalité des sexes mené par la société civile en juin 2020. Ce Forum reconnaîtrait un mouvement d'égalité des sexes étendu et renforcé avec un engagement global des parties prenantes afin d'aider à identifier des actions clés dans le but d'atteindre des progrès irréversibles pour les femmes et les filles. Le Sous-secrétaire général/Directeur exécutif a exprimé l'espoir qu'une feuille de route plus forte émanerait du 25^e anniversaire de Beijing afin d'atteindre une égalité réelle d'ici 2030. Cette feuille de route devra s'appuyer sur les progrès normatifs des dernières années et inclure les conclusions fortes adoptées lors des précédentes commissions ainsi que celles de la future Commission de la condition de la femme en mars 2019.

12. Pour la première fois, la Commission examinera le sujet des systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et l'infrastructure durable pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Les progrès dans ces domaines restent cruciaux pour l'autonomisation des femmes.

13. Avant de conclure ses remarques liminaires, la Responsable de l'Entité a abordé la question de la mobilisation des ressources et a remercié le Conseil d'administration de son soutien au cours de l'année écoulée. Elle a indiqué que l'estimation préliminaire des revenus 2018 avait enregistré un nouveau record, atteignant environ 390 millions de dollars soit 20 millions de dollars de plus que l'année passée. Grâce au soutien constant des États membres, l'Entité devait continuer à se concentrer sur l'atteinte de son objectif de 440 millions de dollars afin d'être entièrement financée, notamment en ce qui concerne ses ressources de base, et de mettre en œuvre son Plan stratégique. Il a été souligné que l'écart grandissant entre les ressources de base et les autres limitait le potentiel d'impact de l'Entité. ONU-Femmes a continué d'exploiter les processus à l'échelle du système afin d'améliorer son financement, en contribuant au pacte de financement et, dans le rôle de coprésidente du Groupe de travail de haut niveau sur le financement de l'égalité des sexes, en abordant les obstacles qui limitent la mobilisation des ressources pour le système des Nations Unies, notamment pour ONU-Femmes. Elle a souligné que l'Entité avait passé 10 ans sur des bases solides, et qu'elle avait par conséquent besoin du soutien indéfectible des États membres était vital afin d'être bien préparée et de pouvoir s'attaquer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable ainsi qu'au travail non achevé du programme d'action de Beijing au niveau mondial.

IV. Compte-rendu sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

14. La Conseillère principale sur la gestion du changement d'ONU-Femmes a présenté au Conseil d'administration une mise à jour sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Cette présentation a répondu à la décision 2018/5, paragraphe 8, prise par le Conseil d'administration, et encourage ONU-Femmes à poursuivre sa collaboration avec ce dernier par la publication de rapports réguliers sur les progrès réalisés et les mesures prises pour la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

15. Les efforts d'ONU-Femmes pour la mise en place de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale se concentraient sur l'intégration des perspectives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au travail et aux priorités du Système des Nations Unies pour le développement. ONU-Femmes a participé activement aux mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au niveau mondial afin de soutenir l'ensemble du processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. L'Entité faisait les ajustements nécessaires pour être préparée aux changements du système des Nations Unies pour le développement, notamment ceux en place à partir du 1er janvier 2019, en se concentrant sur quatre domaines : i) Une nouvelle génération d'équipes de pays pour les Nations Unies, dont un Plan-cadre des Nations Unies pour l'évaluation du développement revu. L'entité renforçait ses directives internes et déterminait sa capacité dédiée à la contribution aux analyses communes des pays et aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en 2019 et 2020, afin qu'elle puisse traiter de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de manière adéquate, et disposer de modalités de mise en œuvre appropriées à l'obtention de résultats dans ce domaine ; ii) Un système redynamisé de coordinatrices résidentes et coordinateurs résidents. ONU-Femmes a pleinement soutenu un Système de coordinatrices résidentes et coordinateurs résidents fort, à responsabilité mutuelle et efficace, et le considérait comme vital pour la mise en œuvre du mandat d'ONU-Femmes ainsi que pour l'obtention de meilleurs résultats pour les femmes et les filles dans le cadre du Programme 2030. Un système de coordinateurs résidents effectif joue un rôle clé dans le renforcement de l'efficacité d'ONU-Femmes dans le pays ; iii) Le financement du système des Nations Unies pour le développement. ONU-Femmes a soutenu le Pacte de financement tel que proposé par le Secrétaire général et salué par l'Assemblée générale. Outre les mesures prises au sein d'ONU-Femmes pour faire progresser la transparence, les résultats communs, le financement commun, le recouvrement des coûts et la visibilité des contributions de base, ONU-Femmes a travaillé dans le cadre du Groupe de résultats stratégiques sur le financement du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et d'autres organes pertinents pour garantir que le Pacte de financement répondait à la nécessité de suivre et d'assurer un financement adéquat du travail en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration des questions de genre ; iv) Renforcement de la gouvernance et de l'orientation stratégique afin d'obtenir des résultats à l'échelle du système. Lors de sa deuxième session ordinaire de 2018, le Conseil d'administration d'ONU-Femmes a adopté la décision 2018/7 sur les méthodes de travail visant à renforcer la gouvernance du système en rationalisant la coordination horizontale et la cohérence des méthodes de travail des Conseils d'administration du PNUD, FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, conformément aux résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale.

16. En réponse à cela, trois axes de travail principaux ont été établis : i) le Groupe restreint de 10 États membres des quatre Conseils d'administration. Il était attendu du groupe que le Groupe évalue l'efficacité et la qualité des sessions des Conseils d'administration actuels, la réunion conjointe des Conseils d'administration ainsi que les visites conjointes sur le terrain des Conseils d'administration ; ii) La comparaison des points conjoints à l'ordre du jour assurerait une meilleure cohérence des points de l'ordre du jour conjoints à tous les Conseils d'administration, mais n'inclurait pas les points conjoints à l'ordre du jour tels que l'audit externe, l'audit interne, le rapport annuel du Directeur exécutif, le Plan stratégique et le budget intégré ; et iii) Le Calendrier commun des Conseils d'administration afin d'énumérer toutes les réunions formelles et informelles des Conseils d'administration du PNUD, FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes et de les mettre en ligne sur une plateforme électronique commune. Ainsi, la coordination des processus des Conseils d'administration serait renforcée. En outre, il était attendu que les secrétaires des Conseils d'administration se réunissent régulièrement pour renforcer la coordination interne entre les secrétariats.

17. Le plan de gestion du changement, qui visait à optimiser l'efficacité et l'efficacité organisationnelles afin de mettre en œuvre le Plan stratégique, comprend quatre axes de travail interdépendants : i) Structure régionale et typologie de pays ; ii) Examen fonctionnel et structure du Siège ; iii) Refonte des processus opérationnels ; et iv) Gestion des connaissances. Au cours des prochains mois, ONU-Femmes continuerait de s'engager de manière proactive dans des processus à l'échelle du système afin de définir le repositionnement du Système des Nations Unies pour le développement et de veiller à ce qu'ils aient soutenu l'accomplissement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes continuerait également à mettre en œuvre des adaptations essentielles à sa structure et ses flux de travail afin d'optimiser la mise en œuvre de son Plan stratégique. Il était attendu que les recommandations issues de l'évaluation interne de la structure régionale seraient pleinement mises en œuvre d'ici la fin du deuxième trimestre de 2019.

18. Se référant à la déclaration d'ouverture de la Responsable de l'Entité et à la présentation sur la mise à jour de la mise en œuvre de la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, de nombreux intervenants ont félicité le Président et les membres du Bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes nouvellement élus. Ils ont également remercié la Sous-secrétaire générale/Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour ses talents de leadership et ont exprimé leur reconnaissance pour ses observations approfondies. Les États membres ont réitéré leur fort soutien et leur détermination à agir collectivement à transformer les engagements globaux en actions concrètes et ont souligné le rôle clé d'ONU-Femmes dans ce processus.

19. Mettant en lumière des initiatives au niveau national, un intervenant a mis l'accent sur le besoin d'adresser les causes profondes de la pauvreté tout en garantissant la participation des femmes au développement et à la consolidation de la paix dans le monde. La délégation a vivement félicité les efforts d'ONU-Femmes pour mettre fin à la discrimination envers les femmes et les filles et intégrer la notion d'égalité des sexes dans les priorités nationales, déclarant que l'ONU-Femmes était considéré comme un partenaire de confiance pour les efforts à fournir dans leur pays.

20. Un autre État membre a exprimé sa gratitude à la Sous-secrétaire générale/Directrice exécutive pour sa participation active au travail du deuxième Forum féminin Eurasien qui a eu lieu à Saint-Petersbourg en septembre 2018 et a aussi exprimé son souhait de voir cet engagement constructif se poursuivre.

21. Alors qu'un État membre a souligné l'importance de l'autonomisation économique des femmes, un autre intervenant a instamment prié ONU-Femmes de

continuer le travail important sur la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité et sur la consolidation de la prise en compte des questions de genre dans la réponse humanitaire. La délégation a applaudi la contribution de l'Entité à une consolidation de la paix plus favorable à l'égalité des sexes et plus durable, notamment son aide aux pays développant des plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité et en renforçant les capacités à cet égard, en lien étroit avec des organisations de la société civile. Cet intervenant a fait remarquer que l'orientation fournie par ONU-Femmes sur l'intégration des questions de genre pourrait apporter de meilleurs résultats pour les femmes et les filles qui vivent dans ces circonstances difficiles par le biais d'une plus grande coordination, défense, sensibilisation, formation et d'un appui technique plus fort.

22. Les délégations se sont réjouies des efforts d'ONU-Femmes pour atteindre la parité hommes-femmes aux Nations Unies, ce qui a eu pour effet d'améliorer les relations au travail, mettant un terme au harcèlement sexuel, à l'exploitation et à l'abus de pouvoir. Les États membres ont salué les remarques franches et honnêtes de la Sous-secrétaire/Directrice exécutive concernant les allégations récentes à cet égard au sein des Nations Unies et les actions menées. Un intervenant a souligné qu'il était de la responsabilité de la direction de s'assurer que le personnel d'ONU-Femmes se sente en sécurité dans leur environnement professionnel et qu'il attendait un suivi des initiatives permettant de faire progresser ce sujet. Selon une autre délégation, cette question devrait être traitée en partenariat avec le système des Nations Unies, conformément à la stratégie de réforme à l'échelle du système du Secrétaire général.

23. Les délégations ont salué la participation active et le leadership de l'Entité dans la mise en œuvre du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement. Un État membre a fait remarquer que pour rendre la réforme durable, il serait important de mettre en place les instruments de financement prescrits dans la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, notamment le système de prélèvement de 1 % et l'arrangement de partage doublé des coûts. Il a été demandé à ONU-Femmes de continuer à réduire ses coûts de gestion afin que des ressources plus nombreuses soient allouées aux activités de développement.

24. Un intervenant a souligné l'importance de l'harmonisation parmi les programmes et les entités du système des Nations Unies dans le but d'éviter les chevauchements. ONU-Femmes a été instamment priée de continuer à tenir informé le Conseil d'administration de son travail sur le processus de réforme. À cet égard, ONU-Femmes a été encouragée à réduire les dépenses afin d'éviter de nuire à l'application de ses programmes et projets.

25. Concernant la mise en œuvre de la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, une délégation attendait avec impatience plus de détails sur la typologie de pays actualisée et a demandé plus d'informations sur les gains d'efficacité et de capacités que cela apporterait à la structure régionale de l'Entité. L'intervenant a salué ONU-Femmes pour ses résultats positifs concernant la révision du MOPAN et a demandé de plus amples détails sur les actions que l'Entité allait mener dans les domaines identifiés comme nécessitant encore des améliorations.

26. Les délégations ont félicité ONU-Femmes pour sa définition des politiques et son travail de coordination, notamment concernant le lancement du Plan d'action à l'échelle du système de l'équipe de pays des Nations Unies, au sujet duquel l'un des intervenants pensait qu'il aiderait considérablement à l'évaluation du statut de l'intégration des questions de genre par rapport à l'ensemble approuvé à l'échelle mondiale de normes minimales relatives aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aux programmes communs.

27. Une délégation a souligné les droits des femmes et des filles handicapées, priant instamment l'Entité de continuer à jouer un rôle clé en s'assurant que les efforts à l'échelle du système visant à intégrer la perspective du handicap étaient favorables à l'égalité des sexes.

28. Les délégations étaient prêtes à s'engager de façon constructive pour la 63e session à venir de la Commission de la condition de la femme, promettant d'œuvrer étroitement avec les États membres et ONU-Femmes afin d'élaborer un document final pratique qui pourrait être concrètement appliqué sur le terrain.

V. Questions relatives à l'audit

29. Le Directeur des audits externes a donné un aperçu du Rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers clos le 31 décembre 2017 ([A/73/5/Add.12](#)). Le Comité des commissaires aux comptes a rendu une opinion sans réserve. Les états financiers présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'ONU-Femmes au 31 décembre 2017, ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Le Comité des commissaires aux comptes a identifié des améliorations dans les domaines de l'information aux donateurs, de la clôture des projets, du respect des règles de gestion de la performance et du perfectionnement et du recouvrement des avances accordées aux partenaires. Toutefois, il a constaté que pour garantir la bonne exécution de son programme et de son mandat, ONU-Femmes devait remédier aux manquements observés dans les domaines suivants : i) gestion financière ; ii) gouvernance ; iii) responsabilisation et transformation des modes de fonctionnement ; iv) gestion de programmes et de projets ; v) gestion des ressources humaines et des états de paie ; et vi) informatique.

30. Les principales constatations sont les suivantes : i) ONU-Femmes avait besoin d'établir un plan d'action / des lignes directrices pour une Entité inclusive et accessible aux fonctionnaires handicapés ; ii) il y avait la preuve de la non-réalisation d'évaluations des risques de fraude ; iii) ONU-Femmes devait aborder les lacunes dans l'évaluation et la sélection des partenaires d'exécution ; iv) en ce qui concerne les rapports d'audit sur les avances versées aux partenaires d'exécution, 14,4 % de ces rapports avaient une opinion nuancée par une réserve et 0,4 % avait une opinion défavorable ; et v) il existait des dépenses indues lors de l'audit des partenaires d'exécution. Le Comité des commissaires aux comptes estime que le montant important des dépenses indues démontre la nécessité pour ONU-Femmes de prendre les mesures qui s'imposent pour combler ses lacunes en matière de gestion de projets.

31. Concernant la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente, le Directeur a conclu la présentation en rappelant que sur les 25 recommandations formulées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, 21 ont été appliquées (84 %) et 4 étaient toujours en cours d'application (16 %).

32. La Directrice adjointe du service de la gestion financière ONU-Femmes a présenté les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ([A/73/5/Add.12](#)). Le total des recettes d'ONU-Femmes était de 378,2 millions de dollars et les dépenses totales étaient de 338,6 millions de dollars. L'Entité a enregistré un excédent de 39,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport au déficit de 5,5 millions de dollars pour l'année 2016. Cet excédent était dû essentiellement à une augmentation des recettes provenant d'autres ressources (autres que les ressources de base) qui devaient être dépensées dans les programmes des prochaines années. Le taux d'exécution effectif des autres ressources pour le programme 2017 était de 87 % par rapport à l'objectif de 85 %.

L'augmentation des contributions volontaires des donateurs de 40,8 millions de dollars en 2017 a été représentée par une hausse des ressources ordinaires (de base) de 4,7 millions de dollars et une hausse des autres ressources (autres que les ressources de base) de 36,1 millions de dollars.

33. Les charges totales s'élevaient à 338,6 millions de dollars en 2017 (2016 : 340 millions de dollars) et correspondent aux sommes engagées (payées et à payer). Les ressources ordinaires représentent 141,4 millions de dollars (2016 : 142,4 millions de dollars), les autres ressources représentaient 188,5 millions de dollars (2016 : 188,9 millions de dollars) et les dépenses évaluées représentent 8,8 millions de dollars (2016 : 8,7 millions de dollars).

34. Le total de l'actif de 507,7 millions de dollars (2016 : 457,5 millions de dollars) a dépassé le total du passif de 124,8 millions de dollars (2016 : 109,8 millions de dollars), ce qui se traduit par un total de l'actif net /situation nette par secteur qui incluent : (a) les ressources ordinaires, la trésorerie nécessaire pour financer le passif lié aux avantages du personnel et pour financer les activités durant les premiers mois de l'année 2019 en attendant les nouvelles contributions ; (b) les autres ressources, les soldes inutilisés affectés à des projets et programmes qui seront dépensés lors de périodes futures conformément aux accords avec les donateurs ; et (c) les contributions statutaires, financement biennal pour le travail normatif et intergouvernemental d'ONU-Femmes.

35. La Directrice adjointe du service de la gestion financière ONU-Femmes a présenté un statut actualisé des mesures de gestion afin de répondre aux recommandations en suspens en matière d'audit dans la « Mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2017 » (disponible ici [A/73/353/Add.1](#)). Il a été constaté qu'il s'agissait de la septième opinion sans réserve consécutive et qu'ONU-Femmes avait mis en œuvre 84 % (21 sur 25) des recommandations de l'année précédente. De plus, le taux de mise en œuvre des recommandations était durablement élevé et satisfaisant.

36. En réponse à la décision 2017/9 du Conseil d'administration, ONU-Femmes a mis en œuvre l'ensemble des recommandations émises en 2014 et 2015, et 2 sur 3 des recommandations principales émises en 2016. La dernière devait être appliquée pendant le premier trimestre de 2019. L'Entité a également fourni une contribution détaillée au « Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016 » ([A/73/353/Add.1](#)), dont la présentation du statut à jour pour chaque recommandation.

37. Dans une déclaration conjointe, de nombreuses délégations ont remercié ONU-Femmes et le Comité des commissaires aux comptes pour leurs présentations et leurs rapports, et ont félicité ONU-Femmes pour son septième audit sans réserve pour l'année 2017. Les États membres ont salué la réponse de suivi de gestion en plus des mesures prises jusqu'ici permettant de garantir que les conclusions et les recommandations soient traitées et ont prié l'Entité d'œuvrer à l'application complète de toutes les recommandations.

38. Ils se sont montrés concernés par la très modeste augmentation voire la stagnation des ressources de base, reconnaissant de ce fait le besoin que les États membres augmentent le financement de base flexible et de qualité. Il a également été mentionné que les objectifs de revenus attendus, et approuvés par le Conseil d'administration à travers le budget intégré, n'ont pas été atteints. Ce déficit pourrait nuire à la mise en œuvre du plan stratégique de l'Entité et de son mandat tripartite.

Les délégations ont fait appel au Conseil d'administration afin qu'il assume la responsabilité du financement intégral de l'Entité.

VI. Évaluation

39. Le Directeur des Services indépendants d'évaluation et d'audit (SIEA) a présenté une mise à jour concernant l'établissement des SIEA ainsi que sur la stratégie d'évaluation d'ONU-Femmes telle que demandée par le Conseil d'administration dans sa décision 2018/2 dans le Rapport sur la fonction d'évaluation.

40. La Stratégie d'évaluation globale d'ONU-Femmes de 2018 à 2021 (ou « Stratégie ») fixe l'orientation du Service indépendant d'évaluation (SIE) en vue de soutenir les efforts d'ONU-Femmes pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À travers des évaluations à l'échelle de l'organisation, des activités pour soutenir des évaluations décentralisées ainsi que la large coordination du système des Nations Unies et le renforcement des capacités nationales, le SIE avait pour but de parvenir à une meilleure utilisation de l'évaluation intégrant l'égalité des sexes par ONU-Femmes et ses partenaires à des fins d'apprentissage, de prise de décision stratégique, et de développement de politiques et programmes. Afin d'arriver à ce résultat, la Stratégie a mis l'accent sur l'innovation jouant le rôle de pôle de connaissances et sur les partenariats comme moteurs clés du changement afin de soutenir les activités d'évaluation au sein d'ONU-Femmes. La Stratégie a également porté davantage l'attention sur l'utilisation de l'évaluation en vue de générer une responsabilisation et d'assurer l'efficacité des activités d'évaluation.

41. Afin de mettre en œuvre la Stratégie, le SIE a terminé trois activités d'évaluation interne et deux travaux majeurs sur le développement méthodologique depuis 2018. Le SIE a également soutenu 20 évaluations décentralisées en apportant un soutien technique et de gestion. Pour promouvoir la coordination des Nations Unies sur l'évaluation intégrant l'égalité des sexes, le SIE a coprésidé deux groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), a soutenu plusieurs évaluations et révisions du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et a développé et adopté une orientation sur la prise en compte par les institutions des questions de genre. Des activités ont été menées afin de soutenir le renforcement de la capacité nationale relativement à l'évaluation de la prise en compte des questions de genre.

42. Afin de garantir que les activités d'évaluation ont un impact dans le cadre du processus de réforme en cours et de valoriser des synergies possibles par le biais de la co-location des Services indépendants d'audit (SIA) avec le SIE, une révision de la Stratégie devait être lancée en 2019. La politique d'évaluation d'ONU-Femmes serait révisée en 2019 pour s'assurer qu'elle répond aux besoins de l'Entité et qu'elle est conforme aux bonnes pratiques.

43. Le SIA offre un service d'assurance et de conseil indépendant et objectif dans le but d'ajouter de la valeur et d'améliorer l'efficacité des activités d'ONU-Femmes. Le SIA suit le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes. En tant que nouvelle fonction interne, le SIA a développé une stratégie et un plan sur trois ans afin d'offrir des services d'audit et de conseil internes pertinents, professionnels, intégrés et rentables. Une cartographie à plus long-terme aidera à contribuer à une vision d'une assurance conjointe au sein d'ONU-Femmes.

Plan annuel des services indépendants d'évaluation et d'audit

44. Pour appliquer sa stratégie d'évaluation et d'audit, le SIEA a développé un plan de travail en 2019. Conformément aux bonnes pratiques, le plan sera réexaminé et remis à jour lorsque de nouvelles priorités et risques surviendront. Le plan comprend des activités en lien avec : des évaluations à l'échelle de l'organisation, un soutien pour des évaluations décentralisées, une coordination des Nations Unies et un renforcement des capacités nationales ayant trait à l'évaluation soucieuse de la question des genres, des audits internes de certains bureaux nationaux et régionaux, et des services internes d'audit et de conseil liés à des domaines thématiques choisis. Une collaboration et un travail conjoint réguliers aideraient à exploiter les synergies entre évaluation et audit interne.

Les changements clés apportés aux services d'audit interne

45. Conformément aux normes professionnelles et aux pratiques modernes, les audits internes menés par le SIA offrirait une assurance concernant des risques clés pouvant nuire à la réalisation des objectifs d'ONU-Femmes. Pour ce faire, ils axeront leur attention sur l'évaluation de la gouvernance, de la gestion de risque, des contrôles et de l'optimisation des ressources. L'évaluation des performances de la fonction d'audit interne devra dorénavant se concentrer uniquement au-delà de la couverture financière, car l'importance de l'évaluation des domaines de risques clés ne peut pas être facilement quantifiée (p. ex., la sécurité de l'information, l'éthique et l'intégrité, la gestion de projet). Les audits internes continueraient à examiner la conformité avec la politique, mais sa réorientation aurait une valeur ajoutée en garantissant qu'ONU-Femmes obtienne des résultats efficaces.

46. Au-delà de cette approche, le SIA mettrait fin aux audits externalisés de projets mis en œuvre en vertu de la modalité d'exécution directe (DIM). La pertinence de l'embauche de prestataires externes afin d'évaluer chaque année certains projets DIM était limitée, car leur attention était principalement portée sur le fait de rendre un avis sur l'exactitude des dépenses et des immobilisations corporelles DIM. Au lieu de cela, le SIA apporterait des garanties sur les processus généraux de gouvernance, gestion des risques et contrôle couvrant les projets DIM et les autres grâce à des audits complets des bureaux de pays. Cela serait synonyme de moins de rapports d'audit, mais une meilleure couverture de l'assurance pour les projets DIM. Mais également une optimisation des ressources utilisées dans le cadre des audits internes.

47. Enfin, le SIA mettrait à jour sa méthode de calcul des taux de mise en œuvre des recommandations d'audits. La mise en œuvre serait toujours suivie dans les délais prescrits, mais la pratique d'attribution de points bonus pour les mises en œuvre anticipées serait abandonnée.

48. Pour répondre à une question de l'assistance sur la manière dont la stratégie d'évaluation informerait sur la gestion des connaissances, il a été rappelé que le SIEA était un membre du groupe de travail sur la gestion des connaissances. De plus, un travail en cours sur la gestion des connaissances améliorerait significativement la capacité d'ONU-Femmes à recueillir des données et des résultats concrets, et servirait par la suite à façonner les futurs programmes.

VII. Séances d'information

A. Réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau national

49. Le Directeur de la division des programmes a présenté ce point à l'ordre du jour suivi par la Représentante d'ONU-Femmes en Irak, qui a fait une présentation

incluant une vidéo qui montrait le travail d'ONU-Femmes pour soutenir le gouvernement, la société civile et la population irakienne sur la question de la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des voix des bénéficiaires. La séance d'information dont a bénéficié le Conseil d'administration était articulée autour de domaines thématiques clés et des réponses opérationnelles au niveau national afin de répondre au contexte actuel ; d'approches et de processus commerciaux ; de partenariats, de la coordination, de la défense et de la sensibilisation.

50. En résumé, ONU-Femmes opère en Irak depuis 2003 en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en accord avec l'engagement des dirigeants du pays et les aspirations du peuple. L'État d'Irak était en train de passer d'une phase de conflit vers un redressement, l'édification d'une nation et une réconciliation. En 2018, de nombreux développements ont eu lieu, notamment les élections parlementaires en mai 2018, le développement de la vision 2030 de l'Irak et la nomination d'un nouveau gouvernement en novembre. L'engagement d'ONU-Femmes en Irak avait grandi et s'est étendu à ce jour à tout le pays. Le premier bureau avait commencé en tant que « programme de présence » avec de nombreux projets plaidant pour le programme de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Par la suite, il est devenu un bureau de pays autonome avec une délégation de pouvoirs et un portefeuille diversifié de programmes afin de proposer diverses mesures d'intervention globale à ses bénéficiaires et ses partenaires.

51. L'année 2018 a été marquée par un partenariat solide et un dialogue continu avec les parties prenantes et les partenaires, le Gouvernement, différents partis politiques, la société civile et les organisations de femmes. Au niveau des programmes et des politiques, le rôle d'ONU-Femmes dans le bureau de pays en Irak évoluait de façon permanente en tant que « coordinateur » mais aussi en tant que « guichet unique » donnant des conseils importants régis par la demande au Gouvernement, aux mécanismes chargés de la condition de la femme et à la communauté de donateurs, sous la forme de recommandations de politiques et de programmes, de données issues de recherches et factuelles, et des produits de connaissance.

52. Des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, ce qui a permis au bureau d'avoir plus d'opportunités d'agir et de conduire le programme d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en Irak. Pendant trois ans, le bureau de pays a mis en œuvre avec succès la Note stratégique actuelle de 2016-2019 et s'engageait dans le développement de la Note stratégique à venir 2020-2022, façonnée par une série de consultations nationales rassemblant différents acteurs nationaux, notamment les ministères concernés, les mécanismes chargés de la condition de la femme, la société civile dont les organisations de femmes, les partis politiques et les agences des Nations Unies, afin d'échanger et de s'entendre sur une approche coordonnée permettant de produire des priorités nationales. ONU-Femmes soutenait le Gouvernement dans des domaines tels que l'autonomisation économique des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes, et le leadership et la participation des femmes.

53. En 2019, ONU-Femmes a mis en œuvre des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités en vue d'accroître le leadership politique des femmes et de soutenir la création du Groupe des femmes parlementaires. Il convenait de noter que l'Irak était le premier pays de la région des États arabes à développer un Plan d'action national visant à appliquer la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies pour les femmes, la paix et la sécurité. L'Entité a soutenu cette initiative en collaboration étroite avec le Gouvernement et les organisations de femmes.

54. Avant de passer aux questions de l'assistance et aux commentaires du Secrétariat, le Représentant de l'Irak a d'abord remercié ONU-Femmes d'avoir organisé cette séance d'information et la Représentante pour son exposé détaillé. Il a dirigé la Représentation et le personnel du bureau de pays ONU-Femmes en Irak, soulignant l'importance de leur rôle. Il a pris note de nombreuses initiatives comme, par exemple, l'aide fournie aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays par le biais de services sociaux, de santé, juridiques et de travail contre rémunération, en plus de son soutien à l'adoption du premier Plan d'action national visant à appliquer la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies pour les femmes, la paix et la sécurité.

55. Le délégué a exprimé son intérêt à en savoir davantage sur le rôle que pourrait jouer ONU-Femmes dans la lutte contre le terrorisme. Il a conclu en remerciant tous les donateurs et partisans, et a garanti l'appui continu du Gouvernement à ONU-Femmes et à son bureau en Irak.

B. Gestion des connaissances

56. Le Directeur de la section Recherches et données a informé le Conseil d'administration de la stratégie de gestion des connaissances d'ONU-Femmes. Le Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes a souligné l'importance de la consolidation des capacités en matière de gestion des connaissances afin de faire progresser l'égalité des sexes et d'atteindre la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les connaissances, conjointement à l'innovation, à la gestion axée sur les résultats et à l'évaluation, étaient une composante des programmes de grande qualité. Le Plan stratégique 2018-2021 exigeait d'ONU-Femmes qu'elle continue à renforcer ses plateformes de connaissances ; développe ses communautés de praticiens rassemblant une expertise thématique et des connaissances provenant de l'organisation et de ses partenaires ; renforce ses facultés à prévoir les nouvelles problématiques et tendances afin de mieux conduire des progrès normatifs ; suive les progrès des objectifs de développement durable ; développe des stratégies de soutien efficaces et améliore les programmes tenant compte des questions de genre ; explore les innovations opérationnelles pour l'établissement de programmes ; et développe davantage la collaboration sud-sud et les initiatives triangulaires.

57. La stratégie de gestion des connaissances proposait trois objectifs pour passer de la production et du partage de connaissances ponctuels à des pratiques standardisées de gestion des connaissances :

1. Renforcer la production, la saisie et l'analyse des connaissances ;
2. Consolider le partage des connaissances au sein d'ONU-Femmes ainsi qu'avec les partenaires ; et
3. Développer une culture de partage des connaissances et une meilleure collaboration entre les sections.

58. Ces objectifs étaient fondés sur la compréhension d'une relation hiérarchique entre les données, l'information et les connaissances, et la façon dont se passe l'apprentissage organisationnel. Ils avaient pour but d'améliorer les systèmes de gestion des connaissances à chaque niveau, de renforcer les liens entre différentes formes de connaissances et, à terme, de soutenir un leadership fort au sein de l'Entité. Leur réalisation serait soutenue par des outils technologiques d'information et de communication de pointe qui facilitent la production et le partage des connaissances. Les résultats stratégiques décrits étaient les suivants : i) l'amélioration des performances du mandat tripartite d'ONU-Femmes (normatif, coordination, opérationnel) et, de manière plus urgente, en termes de développement des capacités

par le biais de la formation ; ii) la consolidation des services de conseil techniques et du soutien basé sur des données factuelles afin de prendre en compte les questions de genre dans les politiques et initiatives nationales ; et iii) le renforcement des capacités en vue d'engager un dialogue politique sur l'égalité des sexes en tant qu'agence non résidente (via, par exemple, des profils de pays sur le genre dans des contextes où ONU-Femmes n'avait pas de programmes présents).

59. En réponse à la présentation, une délégation a demandé comment ONU-Femmes avait bénéficié des expériences d'autres partenaires du système de l'ONU.

VIII. Clôture de la session

60. En clôturant, la Sous-secrétaire générale/Directrice exécutive a exprimé sa gratitude au Président et au Bureau pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les travaux. Elle a exprimé sa reconnaissance à tous les délégués pour leur participation active, notamment les délibérations qui ont abouti à des accords sur les décisions.

61. Elle a pris note des inquiétudes apparues dans les déclarations, couvrant les réformes des Nations Unies ainsi que les autres aspects liés au travail d'ONU-Femmes, dont les relations en milieu professionnel, celles apparues dans le rapport d'audit et la référence à la future Commission sur la condition de la femme. Elle a déclaré les avoir toutes bien notées et qu'elles seraient suivies en conséquence.

62. La Responsable d'ONU-Femmes a remercié toutes les personnes ayant réitéré leur soutien à la tâche essentielle de mobilisation des ressources pour l'Entité, prenant note de l'importante annonce du Gouvernement allemand indiquant qu'il doublerait sa contribution de base à 8 millions d'euros en 2019, et rappelant la contribution du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires sur plusieurs années du gouvernement canadien à hauteur de 26 millions de dollars canadiens.

63. La session a ensuite été ajournée.

Annexe I

Projets d'ordre du jour provisoire et de plan de travail pour la session annuelle des 18 et 20 juin 2019

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Rapport annuel de la Directrice exécutive
3. Évaluation
4. Audit
5. Questions financières, budgétaires et administratives
6. Questions relatives aux programmes et aux politiques
7. Investigation
8. Questions diverses

Plan de travail provisoire

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mardi 18 juin	10 h 00-13 h 00		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de la Présidente/du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail de la session annuelle de 2019 • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2019
		2	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés dans le cadre du plan stratégique 2018-2021 <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
	15 h 00-18 h 00	2	Rapport annuel de la Directrice exécutive (<i>suite</i>) <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
Mercredi 19 juin	10 h 00-13 h 00	3	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la fonction de l'évaluation d'ONU-Femmes, 2018 • Évaluation de la contribution ONU-Femmes à la gouvernance et à la planification nationale • Réponses de la direction

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
		6	<p>Questions relatives aux programmes et aux politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau national : Côte d'Ivoire • Séance d'information sur l'action d'ONU-Femme concernant l'autonomisation des femmes et des filles handicapées <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
	15 h 00-18 h 00	4	<p>Questions relatives à l'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 • Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit • Réponses de la direction • Réponse de la direction aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) publiés en 2018
		7	<p>Investigation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen indépendant (axé sur les victimes) des politiques et des processus d'ONU-Femmes concernant la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, et contre le harcèlement sexuel • Réponse de la direction
Jeudi 20 juin	10 h 00-13 h 00	5	<p>Questions financières, budgétaires et administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Version préliminaire non éditée des prévisions budgétaires intégrées pour l'exercice biennal 2020-2021 • Compte-rendu sur les mesures prises afin de réduire l'octroi de dérogations et ainsi réduire les taux convenus de recouvrement des coûts
		8	<p>Questions diverses</p> <p><i>Adoption des projets de décisions</i></p>
		1	<p>Questions d'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la deuxième session ordinaire de 2019 <p>Clôture de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes et de la Présidente/du Président du Conseil exécutif

Annexe II

Décisions adoptées lors de la première session ordinaire de 2019

Décision 2019/1 – Compte-rendu sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration :

1. *salue* les mises à jour fournies par ONU-Femmes sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
2. *reconnaît* les contributions continues d'ONU-Femmes dans la mise en place de la Résolution 72/279 ; et lui demande, conformément à la Résolution 71/243 du 21 décembre 2016 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, la Résolution 72/279 ainsi que le plan de mise en œuvre du Secrétaire-général pour la constitution d'un système redynamisé de coordinatrices résidentes et coordinateurs résidents, de continuer à soutenir et à contribuer à la mise en œuvre complète du système de coordinateurs résidents, incluant un modèle de rapports matriciels doubles, avec une équipe de pays des Nations Unies responsable et rendant des comptes à leurs entités respectives reposant sur des mandats individuels, et rendant compte périodiquement au coordinateur résident de leurs activités individuelles et de leurs contributions respectives aux résultats collectifs du système de développement des Nations Unies en vue de la réalisation du Programme 2030 au niveau du pays, sur la base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ;
3. *appelle* ONU-Femmes à fournir au Conseil d'administration une information écrite, harmonisée et propre à l'entité lors de sa session annuelle de 2019 sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale, fondée sur les informations précédemment fournies au cours des consultations et séances d'information informelles ;
4. *reconnaît* l'importance d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services de support administratifs par le biais, entre autres, de la coopération entre les institutions et encourage la Directrice exécutive d'ONU-Femmes à continuer à prendre les mesures pertinentes dans ces domaines ;
5. *prend note avec satisfaction* des efforts fournis par ONU-Femmes pour continuer à travailler sur son Plan stratégique 2018-2021 tout en mettant en œuvre la Résolution 72/279 ;
6. *demande* à ONU-Femmes de continuer à soutenir le Secrétaire-général afin de mettre en œuvre collectivement une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, avec une présence nationale adaptée aux besoins et basée sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et finalisée par le biais d'un dialogue ouvert et inclusif entre le Gouvernement hôte et le système de développement des Nations Unies facilité par le coordinateur résident dans le but de garantir la meilleure configuration d'aide possible sur le terrain, ainsi qu'une meilleure coordination, transparence, efficacité et un plus grand impact sur les

activités de développement des Nations Unies, conformément aux politiques, plans, priorités et besoins nationaux en matière de développement ;

7. *se félicite* du fort engagement d'ONU-Femmes qui, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, redéploie ses gains d'efficacité issus de la réforme des Nations Unies sur le développement au profit d'activités de développement, dont la coordination, et demande à ONU-Femmes de contribuer au rapport du Secrétaire-général sur les économies de coûts et gains d'efficacité et leur redéploiement, et de tenir le Conseil d'administration régulièrement informé grâce aux moyens de communication existants ;

8. *prend note avec satisfaction* des mesures déjà prises par ONU-Femmes pour soutenir le système redynamisé de coordinatrices résidentes et coordinateurs résidents, notamment le transfert de sa contribution 2019 au partage des coûts au Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies.

Décision 2019/2 – Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration :

1. *prend note* du règlement intérieur des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

2. *rappelle* la décision 2018/7 sur les méthodes de travail des Conseils d'administration dans laquelle le Bureau d'ONU-Femmes, en collaboration avec les bureaux du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et du PAM, s'est vue demander de lancer un processus consultatif conjoint avec les États membres lors de la première session ordinaire de 2019 ;

3. *prend note* avec satisfaction de la formation du groupe restreint d'États membres en vue de diriger le processus consultatif conjoint avec les États membres d'une manière ouverte, transparente et inclusive, avec pour objectif d'examiner l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles ainsi que les fonctions de réunions conjointes des Conseils, se fondant sur la réponse conjointe préparée par les secrétariats en étroite collaboration avec tous les États membres et en cherchant à obtenir les commentaires de ces derniers au compte-rendu écrit du groupe restreint ;

4. *demande* aux secrétariats des Conseils d'administration de soutenir le groupe restreint, sur demande, pour analyser les effets de ses conclusions et de ses suggestions/recommandations ;

5. *attend avec intérêt* que le compte-rendu écrit du groupe restreint soit présenté à la réunion conjointe des Conseils en mai 2019 pour un examen ultérieur de ses conclusions et suggestions/recommandations par les membres et les observateurs des Conseils respectifs du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

Décision 2019/3 – Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration :

1. *prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017 ;

2. *prend note* de la septième opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers d'ONU-Femmes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. *prend note avec satisfaction* du fort taux de mise en œuvre des recommandations d'audit à ce jour et encourage ONU-Femmes à continuer de l'augmenter davantage ;
4. *demande* à ONU-Femmes de donner la priorité à la mise en œuvre des cinq recommandations d'audit principales identifiées par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur le besoin de rendre l'entité inclusive et accessible aux fonctionnaires handicapés, de garantir que les bureaux de pays respectent le plan d'évaluation des risques de l'organisation, d'offrir au personnel des formations de sensibilisation à la fraude et de donner suite aux conclusions liées à ses partenaires d'exécution, notamment en renforçant la capacité des bureaux de pays à aborder ces questions ;
5. *demande en outre* à ONU-Femmes de donner pleinement suite aux quatre recommandations en suspens du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2016 ;
6. *prend note* de la réponse de suivi de gestion d'ONU-Femmes au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers d'ONU-Femmes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
